



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOUVEMENT POP 2024

Académie : LYON

Poste : Zone de remplacement Ain-Est F/H

Discipline : L1900 - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Référence: 010-071-L1900

Lieu d'exercice :

Code RNE : 001001ZH

Nom de l'établissement : Zone de remplacement Ain Est

Commune :

Adresse : sans objet 00100 ZONE AIN EST

Projet d'établissement :

Les localités constituant la zone Ain-Est sont implantées en zone transfrontalière avec la Suisse et à proximité de l'agglomération de Genève, proximité générant une problématique de loyer et de transport.

La zone de remplacement Ain Est comprend les communes suivantes : Arbent, Bellignat, Chanay, Divonne les Bains, Ferney Voltaire, Gex, Montréal-la cluse, Nantua, Oyonnax, Peron, Preveysin Moens, St Genis Pouilly et Valserhône.

Afin de faciliter le logement des fonctionnaires nouvellement nommés dans cette zone, des dispositifs en lien avec l'état, les collectivités locales, bailleurs sociaux, sont mis en place. Toute information est disponible auprès de la section régionale interministérielle d'action sociale (<https://www.srias-auvergnerhonealpes.fr/> ou auprès du service social de la DSDEN de l'Ain (ce.ia01-ssocper@ac-lyon.fr).

Missions:

Le Titulaire en Zone de Remplacement (TZR) est un personnel titulaire du second degré affecté à titre définitif sur une zone de remplacement qui est chargé d'assurer le remplacement des agents momentanément absents ou d'occuper un poste provisoirement vacant.

La spécificité de la mission réside en la particularité de la mission de remplacement et de la zone géographique décrite ci-dessus.

Compétences et/ou aptitudes attendues :

Autonomie dans les déplacements dans une zone peu desservie par les transports en commun.

Contact :

Attention, pour valider votre candidature, vous devez candidater dans SIAM ET au travers de la démarche Colibris de l'académie de Lyon :

<https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/rh-dipe-candidature-a-un-poste-pop-2d/>

Les candidatures non réalisées dans SIAM ne seront pas prises en compte.

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : ipr@ac-lyon.fr,

En cas de participation au mouvement inter académique et au mouvement POP, votre candidature au mouvement POP sera privilégiée.

En cas de candidatures multiples au mouvement POP pour lesquelles vous auriez été simultanément retenu, le poste sur lequel vous serez affecté correspondra à celui comportant le rang de vœu le plus élevé.

Toute affectation sur un poste POP entraîne pour l'enseignant retenu l'obligation de rester trois ans sur le poste avant de pouvoir candidater aux mouvements inter académique, intra académique et spécifique.